

QUE les membres du conseil d'administration de l'École nationale des pompiers du Québec nommés en vertu du présent décret soient rémunérés et remboursés des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, conformément au décret numéro 221-2023 du 8 mars 2023 concernant la rémunération et le remboursement des dépenses de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État et les modifications qui pourront y être apportées.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

80828

Gouvernement du Québec

Décret 1512-2023, 4 octobre 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique qui se tiendront les 11, 12 et 13 octobre 2023

ATTENDU QUE les conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique se tiendront à Bromont, au Québec, les 11, 12 et 13 octobre 2023;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique, du ministre de la Justice et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, et le ministre de la Justice, monsieur Simon Jolin-Barrette, dirigent la délégation officielle du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique qui se tiendront les 11, 12 et 13 octobre 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre les ministres de la Sécurité publique et de la Justice, soit composée de :

— Monsieur Pierre Tremblay, directeur de cabinet, Cabinet du ministre de la Sécurité publique;

— Monsieur Sébastien Daviault, directeur par intérim, Cabinet du ministre de la Justice;

— Madame Amélie Millette-Gagnon, directrice adjointe par intérim, Cabinet du ministre de la Justice;

— Madame Elisabeth Gosselin, directrice des communications, Cabinet du ministre de la Justice;

— Monsieur Marc Croteau, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique;

— Monsieur Yan Paquette, sous-ministre, ministère de la Justice;

— Madame Florence Hudon, directrice du bureau du sous-ministre par intérim, ministère de la Sécurité publique;

— Madame Marie-Émilie Paré Pleau, coordonnatrice aux relations intergouvernementales et internationales, ministère de la Sécurité publique;

— Madame Nada Jarjour, conseillère au bureau du sous-ministre, ministère de la Justice;

— Monsieur Anthony Cotnoir, procureur aux poursuites criminelles et pénales, directeur des poursuites criminelles et pénales;

— Madame Marie-Michèle Déraspe, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

80829

Gouvernement du Québec

Décret 1513-2023, 4 octobre 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme qui se tiendra les 11 et 12 octobre 2023

ATTENDU QUE la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Tourisme se tiendra à St John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, les 11 et 12 octobre 2023;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme qui se tiendra les 11 et 12 octobre 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre du Tourisme, soit composée de :

— Monsieur Alexandre Brassard, conseiller politique, Cabinet de la ministre du Tourisme;

— Madame Audrey Murray, sous-ministre, ministère du Tourisme;

— Madame Cynthia Letarte, conseillère en affaires canadiennes et internationales, ministère du Tourisme;

— Madame Marie de Bellefeuille, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

80830